

A/C.3/33/WG.1/CRP.4  
11 octobre 1978

ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-troisième session  
Point 75 de l'ordre du jour

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : EGALITE, DEVELOPPEMENT ET PAIX

Projet de convention sur l'élimination de la discrimination à  
l'égard des femmes

Iran : Amendement

Article 10

Remplacer le sous-paragraphe f) par ce qui suit :

- f) La réduction des taux d'abandon féminin des études et l'organisation de programmes pour les jeunes filles et femmes qui ont quitté l'école prématurément;

-----